

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_08**  
**Référence Nomenclature n°7.9**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle technique Patrimoine Aménagement et Développement territorial**

**Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement**

**OBJET : Rapport Annuel du Mandataire 2023 — SAEM NOVIM**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L.1524-5,

Considérant qu'aux termes dudit article, il est fait mention que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration,

Considérant que la Ville de Firminy est actionnaire de la Société dénommée NOVIM, Société Anonyme d'Economie Mixte, ayant son siège social à Saint-Etienne (Loire), 33 Boulevard Antonio Vivaldi — pour mémoire, elle détient 300 actions de ladite Société pour un capital de 2.274,00 € - elle doit, par conséquent, conformément aux dispositions de l'article susvisé se prononcer sur le rapport communiqué pour l'année 2023,

Considérant que pour la période considérée, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, la Société dénommée NOVIM présente un résultat d'exercice net bénéficiaire de 291.653,00 €,

Et vu le rapport annuel du mandataire pour l'année 2023 de la Société dénommée NOVIM ; tel rapporté en annexe,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport annuel du mandataire pour l'année 2023 de la Société dénommée NOVIM ; tel rapporté en annexe,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_08**  
**Référence Nomenclature n°7.9**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le rapport annuel du mandataire pour l'année 2023 de la Société dénommée NOVIM ; tel rapporté en annexe,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

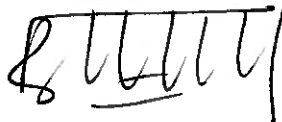
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 Septembre 2024

La Secrétaire de séance

Chantal PORTAILLER



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 19 Septembre 2024 .....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



Le Maire,



Julien LUYA



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Rapport Annuel du Mandataire 2023 — SAEM NOVIM**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADDO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme PORTAILLER Chantal.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de membres absents :  
Nombre de votants : 33

